



**Public visé :**

Travailleurs devant réaliser un permis de feu ou en appliquer les consignes (responsables sécurité ou maintenance, opérateurs) lors de travaux par point chaud sur un poste non permanent, ou dans le cadre d'un plan de prévention.



**Prérequis :**

Utilisation usuelle de la langue française



**Durée :**

- 3 à 4 heures (0,5 jour)



**Nombre de participants par groupe :**

10 personnes maximum



**Périodicité :**

- Périodicité à définir par l'employeur allant de 6 mois à 3 ans.
- Exercices d'évacuation imposés par le code du travail tous les 6 mois minimum



**Textes officiels se rapportant à l'action de formation :**

- Sécurité : article L4141-4 du code du travail
- Incendie : article R4227-28 du code du travail.
- Ordonnance préfectorale du 10 février 1970.
- Arrêté du 19 mars 1993.

**Objectif général de la formation :**

A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable d'identifier les risques d'un travail par point chaud, de rédiger un permis de feu, et de veiller à l'application des prescriptions de sécurité

**Contenu de la formation :**

- Enseignements théoriques :
  - Identifier les obligations réglementaires.
  - Connaitre la théorie du feu, causes d'incendie.
  - Citer les modes de propagation de l'incendie.
  - Identifier les risques inhérents à l'activité de chantier.
  - Analyser et rédiger le document.
  - Mesures de sécurité à prendre concernant avant les travaux :
    - Vérifications et mesures de précaution avant travaux.
    - Les risques pendant les travaux.
    - Les vérifications et la surveillance après les travaux de secours.
- Enseignements pratiques :
  - Etude de cas
  - Exercices de rédaction.

**Analyse des besoins des bénéficiaires**

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

**Sanction de l'action**

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

**Codes de la formation**

Formacode 42872 – Sécurité incendie  
NSF 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

**Moyens d'encadrement :**

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementaire exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

- Formateurs en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

**Moyens d'évaluation individuelle des acquis :**

- Evaluation formative théorique par questionnaire oral et pratique au moyen de mises en situation.

**Moyens techniques à disposition :**

- Pour les apports théoriques et pratiques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.

**Sécurité et hygiène :**

- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

**Accessibilité (handicap) :**

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

**Qualité de la prestation :**

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

**Tarifs :**

- Intra : à partir de 640.00€HT